



Institut Carnot de l'Éducation
Auvergne-Rhône-Alpes

ICé-AuRA

Cahier des charges

Résumé

Le volet « ICé-AuRA » inscrit dans l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative » du Programme d'investissements d'avenir vise à la mise en œuvre d'un Institut Carnot de l'Education (ICé) expérimental en région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'idée de créer des Instituts Carnot de l'Education part du constat que les liens du système éducatif français avec la recherche sont insuffisants. Les relations qui existent sont peu structurées et la plupart du temps réservées aux Sciences de l'éducation traditionnelles alors que de nombreuses disciplines scientifiques s'intéressent à la question éducative. Les ICé visent à effacer cette singularité du système éducatif français en étant des lieux structurés et de proximité, qui favorisent les échanges, les dialogues et la co-construction de projets entre le monde de l'éducation et celui de la recherche dans sa diversité disciplinaire. Nous utilisons le terme de recherche sur l'éducation pour caractériser cette diversité. Tous les niveaux d'enseignement sont concernés.

Trois missions sont dévolues aux ICé : D'abord développer des innovations pédagogiques adossées à la recherche selon une démarche de type bottom up en partant des interrogations et des questionnements des équipes pédagogiques et en les mettant en relation directe avec des équipes de chercheurs pour co-construire des projets ; ensuite, susciter de nouvelles activités de recherche, que l'on pourrait qualifier « d'impliquées », sur des sujets aujourd'hui mal renseignés par la recherche qui sont de véritables verrous pour l'innovation ; enfin, diffuser leurs travaux en faveur des formations initiale, continuée et continue qui concerne les étudiants des ESPE, les enseignants en activité ou encore les cadres académiques.

Ce partenariat entre enseignants et chercheurs est favorisé par des équipes de « passeurs » qui sont des personnes au fait de ce que sont les mondes de la recherche et de l'éducation, dispositif qui a fait ses preuves dans d'autres domaines d'activité.

Enfin, l'activité des futurs ICé requiert une exigence de qualité aussi bien en matière de recherche que d'innovation pédagogique. Les enjeux de l'Education nationale sont là pour le rappeler. Ce sont sur ces bases que se construit un démonstrateur d'ICé en Région Auvergne Rhône Alpes (AuRA), en bénéficiant de l'appui de l'ENS de Lyon *via* l'Institut Français de l'Education (IFé), de la Comue et des établissements de l'université de Lyon, de l'université Grenoble Alpes et de l'université Clermont Auvergne.

La gouvernance globale de l'expérimentation est assurée par un chargé de mission conjointe de la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Secrétaire d'état à l'Enseignement supérieur et à la Recherche en appui sur un comité stratégique et de suivi ICé-AuRA et une structure d'interface qui assurent le pilotage et le suivi de l'expérimentation et des projets et formulent des propositions de transfert des résultats à d'autres filières et niveaux de formation ou d'extension des expérimentations.

Le volet ICé-AuRA de l'action INEE est doté d'un budget de 0,5 M€.

Table des matières

Résumé.....	2
1. Contexte.....	4
2. Attendus et objectifs.....	4
3. Cadre général de l'expérimentation.....	5
3.1. Nature des opérations visées dans l'expérimentation.....	5
3.1.1. Passeurs et structure d'interface.....	5
3.1.2. Constitution du réseau.....	6
3.1.3. Animation du réseau.....	8
3.1.4. Plateforme numérique.....	8
3.2. Calendrier.....	8
3.3. Partenaires impliqués.....	9
3.4. Financement.....	9
3.5. Dépenses éligibles.....	10
4. Rapports d'activité, gouvernance et évaluation.....	10
4.1. Instances.....	10
4.2. Rapports d'activités.....	11
4.3. Rôle de la CDC.....	11
4.4. Évaluation.....	12
5. Annexes.....	12
5.1. Annexe 1 : fiche de poste de passeur.....	12
5.2. Annexe 2 : texte intégral de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI).....	13
5.3. Annexe 3 : analyse des retours à l'AMI.....	21
5.4. Annexe 4 : texte intégral de l'appel à projets de recherche (PR).....	25
5.5. Annexe 5 : texte intégral de l'appel à projets d'action éducative (PAE).....	29
5.6. Annexe 6 : équipes de recherche retenues pour participer à l'expérimentation.....	32
5.7. Annexe 7 : liste des établissements et structures porteuses des actions éducatives.....	33

1. Contexte

À côté de ses succès, les difficultés du système éducatif (sorties sans formation, poids croissant des origines sociales et territoriales dans le parcours scolaire) sont désormais connues et admises. Résoudre ces difficultés passe notamment par des améliorations pédagogiques, en soutenant et accompagnant les professeurs dans leur volonté de trouver des méthodes pédagogiques plus efficaces.

La recherche est une composante majeure pour la formation initiale, pour la formation continue, elle se veut au cœur du projet des ESPE. À ce jour, monde de l'éducation et monde de la recherche se connaissent mal, travaillent peu ensemble en dépit d'exemples remarquables. Les avancées de la recherche comme les innovations, pourtant nombreuses dans le monde éducatif, se diffusent difficilement.

La question des méthodes pédagogiques est également posée à l'Université où la réussite en licence reste une véritable préoccupation. Cette situation est particulièrement critique pour les bacheliers professionnels et, dans une moindre mesure, pour les bacheliers technologiques. La question de l'articulation entre lycées et universités relevant des politiques dites bac-3/bac+3 mériterait probablement d'être approfondie à partir d'un éclairage de la recherche.

La création de structures adaptées peut aider à faire se rencontrer et travailler ensemble monde éducatif et monde de la recherche, à diffuser et fédérer ce qui existe déjà, à développer de nouveaux projets et, ainsi, à persuader chacun de l'importance de la recherche pour la nécessaire évolution et affirmation du métier d'enseignant.

C'est l'objet de l'expérimentation ICé-AuRA, dont la mise en œuvre et le financement s'inscrivent dans le cadre général de l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative » (INEE) du Programme d'investissements d'avenir.

2. Attendus et objectifs

Les attendus de l'expérimentation ICé-AuRA sont issus des missions confiées par la ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et par le secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur et à la recherche à Messieurs Roger Fougères et Alain Trouillet pour étudier les conditions de mise en œuvre et d'essaimage d'Instituts Carnot de l'Education.

Elle vise à promouvoir les transformations pédagogiques nécessaires à notre système, en créant un réseau structuré de dialogues, d'échanges et d'élaborations de projets partagés entre enseignants et chercheurs dans un très large panel de disciplines scientifiques : science du langage et didactique, psychologie sociale et cognitive, sociologie, neurosciences, sciences de l'éducation, les sciences du numérique en lien avec les apprentissages, ...

L'expérimentation ICé-AuRA, qui cherche à mobiliser des activités de recherche de grande qualité et des chercheurs au fait de l'état de l'art actuel se donne ainsi trois missions:

- Accompagner les équipes d'enseignants de tout niveau (primaire, secondaire et supérieur) dans l'élaboration de projets d'actions éducatives innovants par un adossement aux données de la recherche sur l'éducation dans une démarche de valorisation. Il s'agit de favoriser la mise en relation

des équipes avec des chercheurs en partant des besoins des enseignants selon une démarche « bottom up », d'aider à la construction du projet et éventuellement d'en assurer le suivi en appui aux rectorats.

- Susciter au sein des unités de recherche une plus importante activité de recherches de qualité visant à mieux comprendre les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur métier sur des questions qui sont aujourd'hui mal renseignées par la recherche, et qui constituent de véritables verrous scientifiques pour développer l'innovation pédagogique au service de la réussite des élèves.
- Contribuer à la diffusion académique et nationale des travaux en lien avec les ESPE, au travers des formations initiale et continue et en contribuant en particulier à la formation des cadres académiques sur la recherche sur l'éducation dans sa diversité.

C'est pour répondre à ces nouveaux enjeux pour le système éducatif, que le volet ICé-AuRA de l'action INEE est mis en œuvre dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Le présent cahier des charges traduit les orientations issues du rapport remis par Roger Fougères à la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 26 septembre 2016.

3. Cadre général de l'expérimentation

La conception de l'ICé-AuRA repose sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs, largement décentralisé (académies, établissements, équipes pédagogiques, scientifiques) dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. L'expérimentation est réalisée sous le contrôle du Comité stratégique de suivi de l'ICé-AuRA (CSS).

3.1. Nature des opérations visées dans l'expérimentation

L'expérimentation « ICé-AuRA » consiste à constituer un réseau de laboratoires et d'équipes éducatives, mobilisant chercheurs, enseignants, formateurs et pilotes académiques de l'éducation, autour de projets de recherche et d'action éducative adossés à la recherche, et fait intervenir la fonction de *passseurs* qui connaissent de manière approfondie le monde de la recherche et celui de l'éducation et peuvent jouer un rôle de médiation entre ces deux mondes de cultures différentes dans le cadre de la structure d'interface (SI).

3.1.1. Passeurs et structure d'interface

Le rôle et le profil des *passseurs* est défini dans le rapport de Roger Fougères. Le *passseur* est au cœur du travail d'interface par la mise en relation des équipes et l'accompagnement des projets sur le terrain. Les passeurs sont recrutés et désignés par les recteurs pour chacune des trois académies sur la base d'une fiche de poste commune. Le modèle de fiche de poste figure en Annexe 1. Chaque académie pourra constituer une équipe autour des *passseurs* pour les aider dans leur travail d'accompagnement, définir leur territoire d'action et l'articulation nécessaire avec les CARDIE.

La mise en œuvre de l'expérimentation s'appuie sur une structure d'interface (SI). La structure d'interface est au cœur de l'animation du réseau et son rôle se fonde sur la nécessité de réunir autour des passeurs des personnes qui ont une vision complémentaire pour définir le statut des projets accompagnés et les priorités d'accompagnement, faire en sorte et s'assurer que chaque

action éducative fasse l'objet d'un accompagnement adapté, faire et partager le bilan régulier des projets accompagnés, mutualiser les compétences et exploiter les complémentarités régionales, partager les informations et coordonner les actions aux niveaux des rectorats, des CARDIE, des universités et des ESPE.

La structure d'interface est constituée des *passeurs*, de l'équipe d'animation de l'ICé-AuRA et de différents représentants régionaux des rectorats (CARDIE, doyens des corps d'inspection), de l'enseignement agricole, des universités et des laboratoires et des ESPE dont les connaissances et compétences assemblées en termes de recherche et d'éducation permettent à la fois de prendre en charge la mise en relation entre les acteurs des communautés éducatives et de recherche et de créer les conditions d'appropriation et d'essaimage des résultats au travers des différentes communautés éducatives.

3.1.2. Constitution du réseau

La procédure de construction du réseau se déroule en trois étapes:

- **Etape 1 : Appel à Manifestation d'Intérêt**

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est lancé simultanément auprès des scientifiques de la région AuRA concernés par la recherche sur l'éducation et des enseignants des trois académies. Il cadre les réponses attendues autour de trois thèmes s'attachant à l'école inclusive et à la réussite scolaire (et universitaire), et précise les périmètres éducatifs concernés, en privilégiant en particulier les réseaux. Cet appel, commun aux deux communautés, demande une réponse séparée de la part des enseignants et des chercheurs. Selon une démarche bottom up, il est en particulier demandé aux équipes pédagogiques de décrire les grandes lignes du projet à construire et de présenter leur contexte et leurs interrogations pour servir de base de discussion avec les chercheurs. Pour les équipes de recherche, la demande porte sur l'offre de données de recherche actuelle en lien avec les thèmes retenus et sur les sujets de recherche qu'elles souhaitent développer à l'avenir autour de ces thèmes.

Des réponses séparées des enseignants et des chercheurs sont sollicitées à la fois pour permettre l'expression de besoins par des équipes éducatives non associées à des chercheurs et pour ne pas pénaliser les disciplines scientifiques moins habituées à travailler avec le milieu éducatif.

Cette étape a été réalisée entre janvier et mars 2016 dans le cadre de la mission de Roger Fougères. Le texte complet de l'AMI et les formulaires de réponse figurent en Annexe 2. L'AMI a reçu un total de 120 réponses venant d'acteurs éducatifs et de 75 réponses venant d'équipes de recherche.

- **Etape 2 : Mise en relation des acteurs de l'éducation et de la recherche**

Une première analyse des réponses à l'AMI par la structure d'interface permet de différencier les questionnements susceptibles de donner lieu à des projets d'action éducative adossés à la recherche, des besoins d'accompagnement ou de formation qui peuvent être comblés par les instances académiques.

Les questionnements exprimés dans les réponses éducatives à l'AMI retenues pour débiter des interactions avec des chercheurs sont associés de manière thématique aux propositions scientifiques des réponses à l'AMI émanant d'équipes de recherche. Des répertoires rassemblant

l'ensemble des associations thématiques, et présentant chaque réponse à l'AMI en donnant accès au texte complet sont communiqués à tous les porteurs, pour qu'ils puissent directement prendre contact avec des partenaires potentiels. Des mises en contact sont organisées lors de rencontres sur les sites de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Lyon pour favoriser les possibilités de construction de projets entre enseignants et chercheurs.

Cette étape a été réalisée en avril 2016. Soixante réponses éducatives à l'AMI ont été retenues pour débiter des interactions avec les chercheurs. La synthèse de l'analyse des réponses à l'AMI figure en Annexe 3.

- **Etape 3 : Appel à Projets pour sélectionner les membres du réseau**

Un appel à projets est lancé auprès des porteurs de réponses à l'AMI comportant deux volets : un volet projets de recherche et de valorisation (PR) et un volet projets d'action éducative adossés à la recherche (PAE), avec une partie commune décrivant l'apport de la recherche sous forme de valorisation.

Les porteurs de PR doivent mentionner la ou les équipe(s) éducative(s) partenaire(s) et fournir un document conforme aux standards internationaux avec une situation du sujet par rapport à l'état des connaissances actuelles, la définition de la méthodologie utilisée, la description du programme de recherche, les stratégies de repli envisagées, le CV du porteur de projet avec une liste de ses cinq dernières publications dans des revues internationales à comité de lecture et la valorisation prévue avec des équipes d'enseignants.

Les porteurs des PAE doivent mentionner la ou le(s) équipes de recherche s'associant au projet et mettre l'accent sur le potentiel de développement du projet, sa relation avec la recherche, sa pertinence par rapport aux politiques publiques et les résultats attendus.

La réponse séparée permet de faire émerger des PAE adossés à plusieurs PR ou des PR impliqués dans plusieurs PAE.

Ces dossiers sont évalués par un collège d'experts de haut niveau tant du point de vue de la recherche que de la pédagogie. Afin d'éviter les risques relevant de la docimologie, les résultats des différentes expertises sont harmonisés de manière rigoureuse.

Le comité de pilotage de l'action INEE est informé de la composition du collège d'experts.

La liste des projets retenus (PR et PAE) pour constituer les premiers membres de l'ICE expérimental est arrêtée par le comité stratégique de suivi.

La sélection peut s'effectuer en deux phases afin de permettre le dépôt de projets modifiés, de dossiers de valorisation pour l'intervention et l'accompagnement par un chercheur « expert » et de nouvelles expertises lorsqu'un PAE susceptible d'être retenu est associé à un PR non retenu, ou l'inverse.

Les PAE non retenus peuvent faire l'objet d'un accompagnement par les *passseurs* pour les associer à terme à des chercheurs (nouveaux PR, chercheurs experts, ...) lors d'appels à projets ultérieurs ou trouver une solution d'accompagnement ad hoc.

Le contenu des projets retenus définit un programme d'activités en termes de recherche et d'actions éducatives adossées à la recherche dans le cadre d'une action de valorisation.

Cette étape a été réalisée en plusieurs phases entre mai 2016 et janvier 2017.

Le texte complet de l'appel à projets de recherche figure en Annexe 4. L'appel à projets de recherche a reçu un total de 40 réponses dont 32 étaient associés à un ou plusieurs PAE.

Le texte complet de l'appel à projets d'action éducative figure en Annexe 5. L'appel à projets d'action éducative a reçu un total de 51 réponses dont 38 étaient associés à un ou plusieurs PR.

Après expertise, deux phases de sélection ont permis de retenir 17 PR associés à 22 PAE. Quatre autres PAE sont susceptibles d'être retenus et de faire l'objet d'un accompagnement par des chercheurs experts sélectionnés sur la base d'un dossier de valorisation. Le modèle de dossier de valorisation figure en Annexe 6.

3.1.3. Animation du réseau

L'animation du réseau constitué est assurée par une cellule ICé-AuRA constituée de six personnes : le chargé de mission ICé, une cheffe de projet mise à disposition par l'ENS de Lyon, un responsable de l'animation scientifique, un responsable des relations avec les ESPE, un responsable des relations avec les rectorats et une assistante contractuelle.

L'animation du réseau porte notamment sur la mise en place de séminaires portant sur le déroulement et les résultats des projets, séminaires largement ouverts sur l'extérieur, sur la promotion des approches scientifiques pluridisciplinaires, sur le développement des PAE associés à des projets de recherche (PR) ou associés à des chercheurs « experts » du réseau mobilisés pour valoriser leurs travaux et leurs laboratoires financés à ce titre, pour la diffusion des travaux à destination des ESPE, des rectorats, des enseignants et des partenaires de l'école d'une façon générale, sur la réponse à des appels à projets et sur la politique de coopération à l'internationale.

3.1.4. Plateforme numérique

Afin d'éviter les risques d'inégalités entre territoires, dues à une densité ou à une qualité de recherche insuffisantes, une plateforme numérique sera créée d'une part pour favoriser le travail d'interface et que les passeurs accèdent à une base de données de la recherche sur l'éducation et d'autre part pour la diffusion et l'essaimage des résultats issus de l'expérimentation. A terme, comme dans différents pays européens, elle pourra mettre à disposition des synthèses de la littérature internationale sur différents sujets.

3.2. Calendrier

Le calendrier de l'expérimentation est le suivant :

- de janvier 2016 à mars 2017¹ : mise en place de la gouvernance du réseau (cellule d'animation, structure d'interface, comité stratégique et de suivi), appel à manifestation d'intérêt, premier travail d'interface et de mise en relation des équipes éducatives et des équipes de recherche, appel à projet (PR et PAE), expertises, constitution du réseau en deux phases ;

¹ Mise en œuvre des étapes préalables de constitution du réseau dans le cadre des missions de Roger Fougères et Alain Trouillet avec des financements et des moyens d'amorçage apportés par la DGESIP, les universités et les rectorats

- de avril à décembre 2017 : déploiement complet des projets (PR et PAE)², animation du réseau, réunions trimestrielles de la structure d'interface et accompagnement des PAE par les passeurs, conception de la plate-forme numérique, élaboration des indicateurs, conception des questionnaires ;
- de janvier 2018 à septembre 2018 : poursuite de la réalisation des projets et de l'accompagnement des PAE, consolidation des données, première phase de diffusion et de valorisation des résultats pour appropriation, intégration et extension à d'autres secteurs et niveaux de formation, ouverture de l'accès à la plate-forme numérique.

3.3. Partenaires impliqués

L'expérimentation associe, dans un protocole commun, les chercheurs et l'ensemble des acteurs concernés (enseignants, inspecteurs, chefs d'établissement, entreprises partenaires des établissements). Les partenaires institutionnels de l'expérimentation sont les trois rectorats des académies de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Lyon, la Comue Université de Lyon et ses établissements membres, l'université Clermont-Auvergne, l'université Grenoble-Alpes, les trois ESPE de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Lyon. Les laboratoires porteurs des projets de recherche sont listés en Annexe 6.

Les équipes pédagogiques impliquées dans les PAE sont mobilisées soit directement au niveau d'établissements scolaires dont la liste figure ci-dessous, soit dans le cadre de réseaux ou de circonscriptions avec une répartition géographique large couvrant les trois académies de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Tous les niveaux d'enseignement sont concernés avec plus de 14000 élèves dans une vingtaine d'écoles maternelles, une cinquantaine d'écoles élémentaires, une vingtaine de collèges et une vingtaine de lycées. Quelques projets de formation ne s'adressent pas directement aux élèves, mais plutôt aux enseignants.

Les établissements et structures porteuses des actions éducatives sont listés en Annexe 7.

Les recteurs d'académie soutiennent activement la réalisation de l'expérimentation dont ils suivent le déroulement. Ils prennent toutes les dispositions utiles pour faciliter l'intervention des chercheurs dans les établissements et diligenter les référents académiques des corps d'inspection pour accompagner les équipes impliquées dans l'expérimentation.

3.4. Financement

Au sein du Programme d'investissements d'avenir, le volet ICé-AuRA de l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative » a été doté de 0.5 M€ pour le financement des dépenses :

- de personnel et de fonctionnement des laboratoires de recherche ;
- de personnel et de fonctionnement des actions éducatives ;
- de pilotage et de suivi de l'expérimentation ainsi que de la diffusion de ses résultats.

Les financements attribués au titre de l'ICé-AuRA constituent des financements exceptionnels qui s'ajoutent aux moyens mobilisés par les établissements rassemblés pour mener l'expérimentation.

² Certains projets retenus dans la première phase de sélection ont pu débiter dès la rentrée 2016 sur la base des moyens d'amorçage

Ces financements s'appliquent exclusivement aux coûts directement liés à la mise en œuvre de l'expérimentation à compter de la date de signature de la convention attributive d'aide jusqu'à son terme. L'établissement gestionnaire de ces financements est l'Ecole normale supérieure de Lyon.

3.5. Dépenses éligibles

Les dépenses d'affectation de ressources humaines et de fonctionnement pour les équipes de recherche et pour les équipes éducatives sont directement liées aux objectifs scientifiques et pédagogiques spécifiques du projet. Elles font l'objet d'une convention entre l'établissement gestionnaire des financements et chaque établissement d'enseignement supérieur ou rectorat partie prenante. Cette convention précise les conditions et modalités d'engagement budgétaire, de compte rendu et d'évaluation des opérations réalisées.

La nature des dépenses éligibles pouvant être financées au titre de l'expérimentation ICé-AuRA est la suivante :

- Pour les laboratoires, les dépenses ci-dessous peuvent être financées à hauteur de 100% :
 - dépenses d'affectation de ressources humaines à l'expérimentation (contrats de recherche et contrats doctoraux ou post doctoraux, recrutement de personnel dédié sur contrat) ;
 - dépenses de fonctionnement : logiciels, petits équipements spécifiques, frais de mission.
- Pour les équipes éducatives, les surcoûts liés à l'expérimentation ci-dessous peuvent être financés à hauteur de 100% :
 - dépenses de fonctionnement pédagogique, acquisition d'équipements et d'applications, frais de mission et de formation.

Les dépenses d'affectation de ressources humaines (dont heures supplémentaires, vacances, indemnités) ne sont pas éligibles aux financements par le Programme d'investissements d'avenir.

4. Rapports d'activité, gouvernance et évaluation

4.1. Instances

Le comité stratégique et de suivi (CSS), instance ad hoc, en lien avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche garantit le respect des objectifs scientifiques et méthodologiques définis dans le présent cahier des charges.

Il est composé des trois recteurs, de représentants de la direction générale de l'enseignement scolaire, de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et de la direction générale de la recherche et de l'innovation, de représentants des établissements d'enseignement supérieur parties prenantes et de personnalités désignées es-qualité, issues du monde de l'éducation, de la recherche et du monde socio-économique ou des collectivités territoriales. Le CSS est présidé par une personnalité scientifique qualifiée désignée par la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le comité de pilotage de l'action INEE est informé de la composition nominative du CSS.

Sur proposition du CSS, le comité de pilotage valide la répartition de l'enveloppe budgétaire entre les différents postes : laboratoires, équipes éducatives, pilotage et suivi. Sur proposition du CSS, le comité de pilotage autorise la **Caisse des dépôts** à abonder les fonds de concours à hauteur des besoins financiers afférents.

Au sein du CSS, une délégation permanente est chargée d'assurer le pilotage scientifique et organisationnel global de l'expérimentation. Le CSS rend compte au comité de pilotage de l'avancement des expérimentations mises en œuvre, des conditions de leur réalisation et des résultats obtenus.

4.2. Rapports d'activités

Le suivi de l'expérimentation est alimenté par une note périodique fournie par les laboratoires et la cellule d'animation ICé-AuRA selon une fréquence, d'abord trimestrielle (la première année) puis semestrielle. Cette note rend compte, notamment, des différentes étapes de l'expérimentation (déroulement des projets de recherche, résultats intermédiaires, difficultés éventuellement rencontrées, modifications apportées s'il y a lieu etc.).

Par ailleurs, sous-couvert des recteurs des académies concernées, les référents académiques de l'ICé-AuRA établissent un compte rendu semestriel des conditions de déroulement de l'expérimentation dans les établissements expérimentateurs.

Ces rapports d'activité sont destinés à l'information du CSS, lequel assure, à travers une délégation permanente, la gouvernance globale de l'expérimentation et de son déploiement au sein des établissements engagés dans l'opération. Le CSS rend compte au comité de pilotage de l'action INEE de l'avancement du volet ICé-AuRA.

4.3. Rôle de la CDC

La CDC est chargée d'abonder un fond de concours dans les conditions définies par la convention du 29 décembre 2015 modifiée. Les modalités de versement des fonds sont précisées dans une convention relative à l'abondement des fonds de concours conclue entre la CDC et le MENESR.

A ce titre, la CDC est chargée :

- de signer un avenant à la convention relative à l'abondement des fonds de concours pour mettre en œuvre le volet ICé-AuRA, après approbation du comité de pilotage ;
- d'assurer le suivi administratif et financier de la convention relative à l'abondement des fonds de concours, et, notamment, des décaissements, des avenants, et le cas échéant, des remboursements, après autorisation du comité de pilotage ;
- de mettre en place et de tenir un tableau de bord trimestriel des interventions des fonds de concours, en préparation et en portefeuille, tels que demandé par le comité de pilotage, grâce aux données transmises par le CSS à la CDC, pour qu'elle puisse assurer ses missions de *reporting* ;
- de rendre compte au comité de pilotage, avec les éléments fournis par le CSS de la comptabilité, de la situation des fonds de concours et des opérations effectuées au nom de l'Etat ;
- de réaliser le suivi de l'activité des fonds de concours, au travers notamment du rapport annuel d'activité, grâce aux éléments fournis par le CSS de l'ICé-AuRA ;
- d'établir un bilan final de l'expérimentation à partir des éléments fournis par le CSS.

4.4. Évaluation

Chacune des académies impliquée dans ICé-AuRA établit chaque année un compte rendu des activités conduites dans le cadre de l'expérimentation. Ces comptes rendus sont transmis au président du comité stratégique et de suivi et à la CDC qui en assure la synthèse.

Au terme de l'expérimentation, son évaluation sera menée selon les modalités de l'évaluation scientifique telle que pratiquée par le haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

Enfin, une mission d'évaluation confiée aux inspections générales (IGEN, IGAENR) permettra de dresser un bilan des apports de l'expérimentation aux pratiques d'enseignement et d'apprentissage et de formuler des propositions d'exploitation de ses résultats : extension éventuelle de l'expérimentation dans de nouveaux contextes.

5. Annexes

5.1. Annexe 1 : fiche de poste de passeur

Missions des passeurs

Afin de favoriser les liens entre enseignants et chercheurs les ICé présentent des équipes de *passseurs* qui font leur originalité. Ces *passseurs* doivent avoir une double compétence : connaître le système éducatif, mais aussi celui de la recherche dans sa diversité. Leur fonction est de mettre en relation les enseignants et les chercheurs pour élaborer des projets d'innovation pédagogique issus de la recherche et assurer le suivi de leur mise en œuvre, de favoriser l'élaboration de projets de recherche entre partenaires, ou encore de mobiliser les ressources de l'ICé pour répondre à des besoins de formation. Les candidats retenus feront partie de l'équipe d'animation de l'ICé.

Profil de poste :

- Un demi-poste en décharge.
- Chercheur qui connaît le monde de l'enseignement secondaire ou/et primaire, ou professeur détenteur d'une thèse récente.
- Intéressé par les problématiques éducatives et pouvant attester de son intérêt par des actions en établissement et dans la recherche

Qualification et Compétences :

- Avoir une bonne connaissance du monde de la recherche : Etre titulaire d'un doctorat.
- Avoir une bonne connaissance du système éducatif et scolaire à travers des expériences de terrain en milieu scolaire.
- Disposer d'une expérience éventuelle de conception et de conduite de formation initiale et/ou continue.
- Etre à l'aise en communication et avec le travail en équipe.
- Une expérience de conduite de projets innovants, ou de projet impliquant des enseignants et des chercheurs, ou des communautés différentes est bienvenue.

Mission :

- Au niveau de la structure d'interface (échelle interacadémique) :
 - Participer aux réunions de la structure d'interface : propositions d'orientation pour l'ICé AuRA, analyse des dossiers proposés, mise en relation des projets de recherche et des projets d'action éducative.
 - Participer à la construction et à la mise en œuvre des séminaires de l'ICé.
 - En concertation avec les passeurs des autres académies, produire des états réguliers (par exemple annuels) de la structuration de la recherche dans l'académie et la proche périphérie, des thématiques travaillées par les différents laboratoires et des principaux résultats obtenus ou des synthèses sur des questions travaillées dans la Région et qui arrivent à une certaine maturité l'année en question, et les diffuser à destination des équipes enseignantes.
 - En concertation avec les passeurs des autres académies, tenir un état des problématiques éducatives majeures se posant en académie et pouvant faire l'objet d'axes principaux lors d'appels à manifestation d'intérêt
- Au niveau de l'académie, sous l'autorité du recteur, animer le réseau ICé de l'académie avec le CARDIE.
 - Suivre les équipes mettant en œuvre des projets d'action éducatives dans le cadre de l'ICé de façon à veiller à l'équilibre du lien entre équipes de recherches et équipes éducatives, et accompagner les équipes éducatives qui ne sont pas encore associées à des chercheurs selon les grandes priorités établies par la structure d'interface.
 - Lors de nouveaux appels à manifestation d'intérêt ou à projet, accompagner les équipes qui en feraient la demande, dans l'écriture et la problématisation de projet en lien avec la recherche.
 - En articulation avec les services de formation de l'académie, participer à la mise en place de dispositifs de formation en lien avec la recherche, et les co-construire.

Positionnement du poste :

Plusieurs positionnements sont possibles chaque académie étant libre de son choix : Secrétariat général, CARDIE, Délégation à l'enseignement supérieur, ESPE, corps d'inspection.

5.2. Annexe 2 : texte intégral de l'appel à manifestation d'intérêt

A noter : Le « conseil scientifique » évoqué au paragraphe « 2.4. Le traitement des réponses à l'AMI » ci-après n'a en fait été constitué que dans la phase d'Appel à projet (étape 2) et l'analyse des réponses à l'AMI a été faite dans le cadre de la structure d'interface.

A. Contexte et objectif

Il est admis aujourd'hui qu'il n'existe pas de relations suffisantes entre le système éducatif et le monde de la recherche sur l'éducation, contrairement à d'autres champs d'activité tels que l'économie ou la santé. Malgré des expériences réussies leur essaimage s'avère difficile.

Les Instituts Carnot de l'Éducation (ICÉ) souhaitent contribuer à renforcer ces liens. Ce sont des structures de coopération entre enseignants et chercheurs³ sur l'éducation, lieux d'échanges, de dialogue et d'élaboration de projets partagés. Leur objectif est d'établir des liens structurés à grande

³ Ce terme inclut les enseignants chercheurs des établissements d'enseignement supérieur et les chercheurs d'organismes.

échelle entre le monde de l'éducation et celui de la recherche. Ils visent à mettre en réseau des membres du système éducatif et du monde de la recherche. Ils déclinent, en l'adaptant à l'éducation, une expérience réussie de coopération entre la recherche universitaire et le monde économique.

Devant les enjeux liés à la loi sur la refondation de l'école il est apparu nécessaire de renforcer ces liens autour de trois missions dévolues aux ICÉ: **innover** au sein du système éducatif par l'utilisation de résultats de recherche selon une démarche « ascendante ». Il s'agit de partir des questionnements et interrogations des enseignants sur leurs pratiques pédagogiques et, grâce à une structure d'interface, de favoriser les échanges entre chercheurs et enseignants sur les questions qui les préoccupent; **susciter** au sein des unités de recherche des activités pour accroître le socle actuel de connaissances sur des questions vives mal renseignées par la recherche, qui sont autant de verrous pour l'innovation ; **assurer enfin une large diffusion** des travaux des ICÉ, notamment vis à vis des ESPÉ pour les formations initiale, continuée et continue.

Toutes les disciplines scientifiques s'intéressant aux questions éducatives peuvent être impliquées dans les actions des ICÉ. Tous les niveaux de formation sont concernés, de la maternelle à l'Université.

Afin de définir les modalités de création d'un essaimage national en lien avec la réflexion sur le futur Plan d'Investissement d'Avenir (PIA), il a semblé nécessaire de faire une expérimentation pour construire un démonstrateur, que l'on pourrait encore appeler un pilote. L'objectif est de tester la faisabilité de la mise en œuvre du concept d'Institut Carnot de l'Education. La région Auvergne Rhône Alpes a été choisie comme cadre à cette expérimentation. La création de ce démonstrateur se fera en deux temps :

Tout d'abord le choix des membres du futur ICÉ expérimental intéressés par la démarche. Ceci fait l'objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt (**AMI**). Ce choix se fera à partir des actions partenariales envisagées en réponse à l'AMI. La liste des membres retenus sera établie par un Comité Stratégique de Suivi de l'expérimentation après avis d'un Conseil Scientifique (voir infra).

Ensuite, les membres du réseau constitué auront à établir un programme d'activité de l'ICÉ pilote qui déclinera de manière approfondie les trois missions définies ci-dessus, notamment à partir des projets issus des déclarations d'intention suscitées par l'AMI. Il définira aussi une politique d'animation au sein de l'ICÉ afin de développer une culture de coopération entre ses membres, une politique de lien avec les ESPÉ, une politique d'élargissement du réseau, notamment en direction des projets non retenus par l'AMI, une politique de coopération internationale, les moyens attendus pour mettre en œuvre le programme. Au préalable le réseau se sera doté d'une gouvernance composée à parité d'enseignants et de chercheurs. Cette seconde étape ne débutera qu'en mai 2016. L'objectif est que le réseau mette en œuvre son programme à la rentrée 2016.

B. Appel à Manifestation d'Intérêt pour choisir les partenaires du démonstrateur

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (**AMI**) vise à choisir les partenaires participant aux travaux du démonstrateur. Les réponses permettront de définir les membres du monde éducatif et du monde de la recherche des trois académies, qui veulent s'engager au sein de cet institut pour développer des projets en partenariat, dialoguer et échanger entre eux. Pour les trois académies, les membres sont des écoles, collèges, lycées, universités, et leurs équipes pédagogiques, organisés sous forme de réseaux, de bassins d'éducation, etc.... Ces équipes souhaitent expérimenter des actions pédagogiques en bénéficiant de l'apport de résultats de recherche afin d'éclairer les

problèmes qu'ils rencontrent dans leurs pratiques pédagogiques et construire des réponses à leurs questions par un dialogue avec des chercheurs. Pour les milieux de la recherche ce sont des unités de recherche des établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de la région Auvergne Rhône Alpes qui s'intéressent aux questions d'éducation et dont des chercheurs veulent s'impliquer dans un partenariat avec les enseignants. Ils souhaitent transmettre leurs résultats de recherche par un dialogue avec des enseignants, tester sur le terrain la validité de leurs recherches, et, dans le cadre des orientations de leurs futures activités, définir des sujets de recherche susceptibles d'aider les enseignants dans l'exercice de leur métier.

1. Les types de périmètres éducatifs et les thèmes pédagogiques concernés par l'AMI

La logique des ICÉ est de partir des envies, intentions, engagements venus du terrain, des questions que se posent les équipes et auxquelles elles souhaitent construire des réponses appuyées sur la recherche.

Par définition, on ne peut préjuger a priori des demandes venues du terrain. Elles ont toutes les chances d'être multiples. Pour autant, la mise en œuvre réussie et rapide d'une expérimentation d'un ICÉ pilote demande de préciser le cadre général dans laquelle elle s'inscrit.

C'est ainsi que l'AMI privilégiera les intentions de projets issus de réseaux: réseaux d'éducation prioritaire, réseaux filières avec une articulation entre différents niveaux pouvant concerner des cycles depuis le primaire jusqu'au supérieur, collectifs territoriaux comme les bassins d'éducation ou les zones territoriales d'emploi et de formation. Notons cependant que le choix précis du périmètre est laissé à l'initiative des porteurs de projets. En ce qui concerne les thèmes, l'AMI propose trois types d'interrogations, au centre des politiques nationales et académiques de l'Education Nationale, trois défis posés à notre système éducatif :

- Comment accueillir tous les élèves dans la diversité de leurs besoins spécifiques, (école inclusive) et comment construire des parcours de qualification pour chaque élève, tout au long de son cursus scolaire, pour l'armer dans sa vie personnelle, professionnelle et sociale (persévérance scolaire, déclinaison selon les cycles, attention spécifique aux changements de cycles, littératie, numéracie, motivation, engagement scolaire, éducation et santé...) ?
- Comment lutter contre le poids des origines sociales et territoriales dans l'inégale réussite scolaire des élèves (mixité sociale, mixité scolaire) ?
- Quelles conditions favorables pour l'entrée des différents bacheliers dans l'enseignement supérieur? Quels cursus et quelle pédagogie de la réussite à promouvoir pour chaque type d'étudiants (épanouissement personnel, qualification professionnelle, implication et responsabilité sociales...) ? Quelles réponses à la diversité sociale des étudiants dans leur réussite universitaire ?

Notons enfin que quelques thèmes particulièrement intéressants, non directement liés a priori aux thèmes privilégiés par l'AMI seront éligibles.

Les projets peuvent se décliner à plusieurs échelles: infra-académique, académique au sens actuel ou à l'échelle de la nouvelle région académique.

2. Les réponses attendues

Le schéma infra montre les séquences successives de construction du réseau de partenaires jusqu'à fin avril 2016.

Lors de **la première séquence**, de début janvier à la mi-mars 2016, seront recueillies de manière séparée les réponses du système éducatif et du monde de la recherche. Il s'agit de déclarations d'intention pour développer de futurs projets partenariaux au sein du démonstrateur. Elles permettent de définir la **demande** des enseignants et l'**offre** des chercheurs, au regard des thèmes définis ci-dessus.

Une seconde séquence, de mi-mars à fin avril 2016, met en relation l'offre et la demande et permet ainsi d'élaborer deux types de réponses finales à l'AMI: les réponses initiales des enseignants enrichies de l'apport de la recherche suite aux discussions avec des chercheurs appartenant à plusieurs disciplines; la réponse finale des chercheurs comprenant des sujets de recherche à développer, définis à partir de l'offre de recherche initiale mais tenant compte des besoins exprimés par les enseignants.

Notons qu'à la fin de ces deux séquences il ne s'agit pas de soumettre des projets approfondis mais des déclarations d'intention précises et argumentées sur ce que souhaitent faire les partenaires.

La deuxième séquence bénéficiera de l'appui des membres d'une structure d'interface que l'on pourrait qualifier de « passeurs » ou encore de « facilitateurs ». En effet leur rôle sera de favoriser les échanges entre enseignants et chercheurs comme ceci se fait couramment dans d'autres domaines d'activités. Ces passeurs ont en commun une connaissance approfondie du monde de l'éducation et de celui de la recherche.

Les premiers résultats d'un « benchmark » international sur l'innovation pédagogique adossée à la recherche seront portés à la connaissance des membres de la structure d'interface et au-delà aux responsables des projets afin d'informer les enseignants et les chercheurs sur les pratiques internationales.

2.1. Première séquence: les réponses préalables à l'AMI

2.1.1. La réponse préalable du système éducatif

Cette première réponse à l'AMI porte sur des **intentions** de projets pédagogiques relevant des thèmes et périmètres éducatifs définis ci-dessus. Trois types de projets sont concernés : les projets nouveaux suscités par le présent AMI, les projets en cours de construction, les projets existants à qui l'on souhaite fixer de nouveaux objectifs. Chaque réponse soumise devra, en deux pages maximum, renseigner synthétiquement les éléments suivants:

Le ou les thèmes pédagogiques envisagés et les objectifs visés.

Le ou les niveaux de formation concernés: primaire, secondaire, supérieur, projet intégrant plusieurs niveaux sous forme de filière éducative.

Le périmètre éducatif pouvant être concerné: réseau ou bassin de formation, zones territoriales d'emploi formation, éventuellement d'autres périmètres que les acteurs de terrain choisissent. Ces périmètres peuvent être inter académique, académique, infra-académique avec les établissements associés: écoles, collèges, lycées, universités, mentionnant dans chaque établissement les équipes concernées.

Éventuellement les partenaires du périmètre éducatif pouvant être impliqués dans le projet: parents d'élèves, dispositif périscolaire, collectivités, etc...

Les grandes lignes des modalités prévues de mise en œuvre.

Les problèmes, les questionnements, les interrogations, les doutes, les besoins de connaissances, etc... que suscite le futur projet au regard des pratiques pédagogiques. **Cette partie devra être particulièrement travaillée car elle servira de base à l'équipe de « passeurs » pour mettre en relation les enseignants et des chercheurs de différentes disciplines, afin qu'ils dialoguent entre eux.**

Le ou les noms et coordonnées professionnelles du ou des responsables du projet.

Cette phase initiale repose sur une large diffusion de cet AMI auprès de l'ensemble des acteurs des trois académies (Dasen, corps d'inspection, chefs d'établissement, enseignants). Les équipes pédagogiques qui le souhaitent pourront bénéficier d'un accompagnement dans la rédaction du projet. Ceci pourra se faire par l'aide de membres de l'équipe projet (voir infra), en relation avec les corps d'inspection.

2.1.2. La réponse préalable des milieux de la recherche

Cette réponse d'équipes de chercheurs au sein d'unités de recherche, est une réponse simplifiée en deux pages maximum. Elle constitue de fait un engagement des équipes à participer aux travaux de l'ICÉ. Le contenu de cette réponse permettra ultérieurement d'engager le dialogue avec les enseignants par l'intermédiaire de la structure d'interface. En fonction des thèmes de l'AMI, elle renseignera de manière synthétique les points suivants :

- Les domaines de recherche susceptibles d'être mobilisés dans une perspective de valorisation de la recherche. Toutes les disciplines scientifiques intervenant sur l'éducation sont éligibles.
- Quelques exemples de résultats de recherche susceptibles de nourrir un dialogue avec les enseignants porteurs de projets pédagogiques et dont la robustesse pourrait être ainsi testée sur le terrain.
- Les thèmes de recherche qui peuvent être développés à l'avenir, en lien avec les thèmes pédagogiques retenus dans l'AMI. Notons que quelques sujets hors thèmes, particulièrement originaux, pourront être proposés.
- Le nom des équipes de recherche concernées, leur(s) unité(s) de recherche et leur(s) établissement(s) de rattachement, ainsi que le nom du responsable à contacter et son établissement d'appartenance. Le cas échéant, des réponses globalisées de structures fédératives de recherche sont éligibles à cet AMI.

2.2. Seconde séquence : la mise en forme finale des réponses des enseignants adossées à la recherche et de celles du monde de la recherche.

Cette séquence consiste d'une part à compléter les projets pédagogiques par l'apport de la recherche grâce à l'aide de l'équipe de « passeurs », et d'autre part, pour les chercheurs, à proposer des sujets de recherche articulant leur offre initiale de recherche avec les préoccupations des enseignants.

2.2.1. Formulation de la réponse finale à l'AMI des projets des enseignants adossés à la recherche

En trois pages maximum les points suivants viendront compléter et préciser la réponse initiale:

L'intégration au sein des réponses initiales de l'apport de la recherche suite aux discussions avec les chercheurs, formant un ensemble articulé et argumenté.

Les modalités envisagées pour la mise en œuvre du projet, les moyens à mobiliser, le calendrier de mise en œuvre et les échanges prévus avec les chercheurs lors du déroulement du futur projet

Le cas échéant, la suggestion de sujets de mémoires de master MEEF, susceptibles d'accompagner les projets. Il s'agit d'expérimenter une méthode pour diffuser vers la formation initiale les travaux de l'ICÉ pilote tout en contribuant à approfondir certains points des projets.

2.2.2. Formulation de la réponse finale à l'AMI des équipes de chercheurs

Les équipes de chercheurs ayant répondu à la première séquence de l'AMI préciseront leur offre initiale tout en prenant en compte les questions soulevées par les enseignants. Il peut s'agir d'équipes appartenant à un seul laboratoire ou à plusieurs laboratoires s'inscrivant plutôt dans une démarche pluridisciplinaire. Chaque contribution, en trois pages maximum, renseignera de manière synthétique les points suivants:

- La définition de sujets de recherche pouvant donner lieu à des travaux de thèses ou de post-docs, leur justification et leur situation par rapport à l'état des connaissances actuelles, leur adéquation avec la demande des enseignants.
- La méthodologie utilisée pour le déroulement de la recherche et les différentes étapes de sa mise en œuvre.
- Les collaborations internationales dont pourra bénéficier l'activité de recherche.
- Les moyens à mobiliser pour développer ces activités.
- Le nom des équipes de recherche participant au projet et leur(s) unité(s) de recherche et établissement(s) de rattachement.
- Le nom du responsable du projet et ses coordonnées professionnelles.
- Une liste de cinq publications dans des revues internationales à comité de lecture des responsables d'équipes de chercheurs participant au projet.
- Toute information ou précision que les porteurs de projet jugeront utiles pour éclairer le Conseil Scientifique.

2.3. Le lancement de l'AMI et les modalités des réponses

Il aura lieu début janvier 2016. Il se fera sous l'égide des trois Rectrices Chanceliers des Universités auprès des établissements du système éducatif des trois académies, des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche de la région Auvergne Rhône Alpes et des trois directeurs d'ESPÉ. Ce lancement sera accompagné du soutien actif des corps d'inspection, des CARDIE, DAFOP, etc... de responsables des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche de la région et des responsables d'ESPÉ.

2.4. Le traitement des réponses à l'AMI

Le Conseil Scientifique sera saisi pour étudier les projets soumis à la fin du mois d'avril 2016. Il donnera son avis et fera des recommandations à partir d'une analyse portant sur l'originalité, la pertinence et la qualité des projets pédagogiques adossés à la recherche. Pour les projets de recherche, qui constitueront le socle à partir duquel seront définies les orientations scientifiques du futur ICÉ, le conseil analysera l'originalité des propositions par rapport à l'état des connaissances actuelles, la qualité de la méthodologie proposée, la pertinence et la qualité des coopérations

internationales envisagées, l'adéquation entre les moyens attendus et l'ampleur du projet. Ce Conseil Scientifique sera composé d'experts relevant des missions de l'ICÉ, extérieurs à la région Auvergne Rhône Alpes, et sera ouvert à l'international. Il sera le garant de la qualité des projets

Le Comité Stratégique de Suivi (CSS) de l'expérimentation établira la liste des projets retenus en se référant à l'avis et aux recommandations du Conseil Scientifique. Début mai, la liste des projets retenus sera publiée. Ce comité comprend des représentants du ministère, les trois rectrices, les responsables des sites universitaires, les directeurs des ESPÉ et de l'IFE/ENS, des personnalités extérieures.

Les membres des projets pédagogiques adossés à la recherche et les membres des projets de recherche retenus par le CSS constituent alors les membres du futur ICÉ expérimental.

2.5. Les moyens pour l'expérimentation

Un financement de 200k€ de la part de la DGESIP correspondant aux postes budgétaires suivants: des post-docs, des frais de fonctionnement pour la construction du démonstrateur et l'élaboration ultérieure de son programme d'activité, un financement pour assurer les frais de fonctionnement au démarrage de l'ICÉ.

Un apport des établissements d'Enseignement Supérieur sous forme de contrats doctoraux et un apport des rectorats. Notons que des universitaires et des personnels des rectorats vont participer à cette expérimentation. Nous ferons en sorte que leurs apports apparaissent au sein d'un budget consolidé. Un financement éventuel des collectivités.

L'équipe projet pour la mise en œuvre de l'expérimentation comprend:

- L'équipe de « passeurs » qui constitue la structure d'interface entre chercheurs et enseignants.
- Une cellule dédiée de l'Institut Français de l'Éducation de l'ENS de Lyon (IFÉ/ENS) dont un chef de projet assurant la coordination générale de l'expérimentation et un ingénieur recherche co-animant la structure d'interface.
- Les membres de la mission en charge pour le MENESR de l'expérimentation.

FICHE A COMPLETER - EDUCATION

Adresses électronique et postale de réception des réponses

Format des réponses

2 pages maximum, word ou open office et PDF, Times new roman, police 12 simple interligne

1. Porteur de projet et équipes concernées

Porteur(s) de projet

Indiquez noms, prénoms, statuts

Membres de l'équipe

Indiquez noms, prénoms, statuts

Votre équipe est-elle déjà impliquée dans un projet de travail collectif ?

Pouvez-vous le décrire ?

2. Questions professionnelles et contexte du projet

Une question professionnelle est une difficulté professionnelle ou un projet d'enseignement propre à une équipe dont la résolution ou la mise en œuvre ne peut pas s'effectuer par de simples régulations « ordinaires ». Sa prise en compte suppose de la réflexion, du temps et l'appui de la recherche.

Explicitation de la ou des questions professionnelles

Description des éléments de contexte permettant de mieux l'appréhender (publics, niveaux de classe).

3. Appuis souhaités (si possible)

Pouvez-vous indiquer les domaines de recherche qui selon vous pourraient éclairer votre réflexion et votre action sur les questions professionnelles évoquées précédemment ?

Nom et signature du porteur

Nom et signature du chef d'établissement

FICHE A COMPLETER - RECHERCHE

Adresses électronique et postale de réception des réponses

Format des réponses

2 pages maximum, word ou open office et PDF, Times new roman, police 12 simple interligne

1. Porteur de projet et structures concernées

Porteur de projet

Indiquez noms, prénoms et titres (PU, MCU, CR, DR...), affiliation (Laboratoire, Université, EPST, ...)

Partenaire recherche 1

Partenaire Recherche 2

...

Partenaire EN déjà identifié

Partenaire EN recherché

Indiquez noms, prénoms et affiliation

2. Publications

Citez entre 2 et 5 références en lien avec les problématiques d'enseignement, d'éducation ou d'apprentissage (Privilégiez les publications dans des revues internationales de haut niveau).

3. Domaines de recherche

Indiquez dans quel(s) domaine(s) de recherche se situe votre expertise et les perspectives de valorisation des recherches proposées dans le champ éducatif. Indiquez le niveau de formation concerné : primaire, secondaire collèges et lycées, supérieur, projet intégrant plusieurs niveaux sous forme de filière éducative.

Domaine de recherche :

Perspectives de valorisation :

Niveaux de formation concernés :

4. Thème de recherche que vous souhaitez développer

En quelques lignes, indiquez le contexte théorique, les objectifs, le type d'étude (études

transversales, longitudinales), les classes concernées et les retombées attendues en termes d'éducation.

1. Contexte théorique (5-10 lignes)
2. Objectifs (2-5 lignes)
3. Type d'études (2 lignes)
4. Classes concernées (1 ligne)
5. Retombées attendues (2-5 lignes)

5. Exemple de résultats de recherches déjà obtenus que vous souhaiteriez développer à plus grande échelle en partenariat avec l'EN.

Nom et signature du porteur

Nom et signature du directeur de laboratoire

5.3. Annexe 3 : analyse des retours à l'AMI

Ce texte rédigé par Pascal Boyries, Doyen des IA-IPR de l'Académie de Grenoble, a été diffusé avec les appels à projets des Annexes 4 et 5.

Les réponses à l'AMI, permettent d'avoir un retour sur la perception de la recherche dans le monde éducatif mais aussi sur les problématiques qui le préoccupent.

Sur les trois académies 120 réponses ont été apportées par des structures éducatives. Je ne reprends pas la répartition par académie et type de structure, et vais m'attacher ici, à la nature des demandes, à ce qu'elles nous apprennent sur le système.

Les manifestations d'intérêt ne sont pas toujours aisées à classer : les demandes sont parfois multithématiques. Ceci montre bien la dimension systémique du fonctionnement d'un établissement mais rend parfois difficile le lien avec la recherche qui développe une approche plus ciblée.

L'essentiel des manifestations d'intérêt interpellent les pratiques enseignantes, ou les outils à disposition. Toutefois certaines cherchent à faire évoluer les élèves de façon à les intégrer dans une démarche d'apprentissage en les rendant plus attentifs et plus réceptifs.

Uniquement deux projets sont en lien avec le numérique, ce qui est très faible compte-tenu de la priorité nationale sur cette problématique. Cela peut s'expliquer par le lancement parallèle du projet e-Fran qui a dû capter l'essentiel des projets sur ces problématiques.

1. La représentation des enseignants par rapport à la recherche au regard de leur métier

Une grosse partie des manifestations d'intérêt pose la question de la formation des enseignants face aux évolutions du métier et à travers cela du transfert des apports de la recherche. Les équipes attendent des éléments de contenu scientifique en sociologie, psychologie, psychologie sociale et cognitive, sciences de l'éducation, neurosciences ... par la recherche, mais elles attendent également qu'on les aide à faire le transfert de ces savoirs théoriques en applications pratiques dans les classes. Les niveaux de ces attentes sont très variés :

- Certains soulèvent le décalage entre les compétences des enseignants et les attendus du système compte tenu du public dont il a la charge. Ils ont peu de connaissances sur les avancées de la recherche mais y voient la solution à tous leurs problèmes avec une dimension quasi messianique.

- D'autres ont des connaissances sur une entrée : les neurosciences, les intelligences multiples de Gardner, la pleine conscience d'Eline Snel, ... Ils veulent être formés solidement sur cette entrée avec là encore, une lecture quasi messianique.
- D'autres encore sont dans une approche plus ouverte et souhaitent des éclairages assez larges.
- Notons enfin une interpellation des neurosciences avec un espoir que ceci va stimuler la motivation des élèves en permettant de comprendre mieux leur comportement. Mais dans ces demandes il est parfois difficile de dissocier psychologie et neurosciences.

Toutes ces équipes souhaitent un accompagnement fort par la recherche et leur demande montre que cette formation/accompagnement est effectivement une nécessité pour faire évoluer le système. Par contre elle met en évidence quelques difficultés :

- Même si les chercheurs ont aussi une mission de valorisation ils ne peuvent pas assurer le transfert des données de la recherche et l'accompagnement des enseignants de manière soutenue.
- Les équipes de formateurs académiques ne sont pas formées à ces questions, que ce soit dans les rectorats ou dans les ESPE.

C'est pourquoi ont été sélectionnées dans un premier temps des demandes comportant des actions spécifiques de recherche et des accompagnements de chercheurs compatibles avec leurs missions grâce à l'appui de la structure d'interface et de ses « passeurs ». Pour le reste, il est envisagé une formation de formateurs ou d'accompagnateurs au sein des rectorats sur ce qu'est la recherche dans sa diversité, ce qu'elle peut apporter afin d'assurer en concertation avec les chercheurs le transfert de données de la recherche à partir des questionnements des enseignants et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des projets. L'ICÉ serait un centre de ressources pour ces formations.

2. La synthèse des attentes par type de structure

Un regard porté sur les échelles montre une grande variété de thématiques, mais des constances. Ainsi, rien de surprenant à ce que le niveau académique ou inter-académique, s'attache plutôt aux politiques conduites : management de dispositifs, évaluation de dispositifs mis en place, formation des enseignants.

Le niveau bassin est lui, d'avantage tourné autour de l'harmonisation des politiques, et le niveau établissement ou réseau d'établissements à des dimensions de terrain.

2.1. Premier degré

Au total, dans le premier degré, trois problématiques communes se dégagent sur l'ensemble des échelles :

- La prise en charge de l'hétérogénéité (17 réponses) avec les problématiques d'école inclusive, avec toutefois des attentes différentes :
 - de la part des professionnels de terrain qui souhaitent des formations, des outils et un accompagnement de la recherche pour les aider, avec un regard particulier sur certains publics (allophones, enfants du voyage, handicap) ou sur certaines situations (classe multiniveaux)
 - de la part des départements ou des académies qui sont sur les dispositifs *Plus de Maître Que De Classes* (PMQDC) et souhaitent un regard de la recherche sur sa mise en œuvre et ses effets, ou dans l'académie de Clermont, sur les problématiques de ruralité et des stratégies pédagogiques dans des classes multiniveaux.
- La relation aux parents (7 réponses) avec une interrogation sur la façon d'impliquer les parents dans la réussite de leurs enfants.

- La continuité des apprentissages (7 réponses) autour des problématiques disciplinaires (culture humaniste, enseignement des langues) ou de façon beaucoup plus globale. Dans ce champ, se pose la question de la mise à niveau des PE sur les problématiques disciplinaires, et de celle des PLC sur les problématiques davantage éducatives ainsi que la mesure des effets d'un travail en commun.
- La maîtrise de la langue (4 réponses) qui est une préoccupation plus présente en maternelle.
- Une autre préoccupation est plus ponctuelle : la gestion du stress des élèves.

2.2. Collèges et réseaux de collèges

- les stratégies d'apprentissage (10 réponses). Ce thème est de loin le plus important, ce qui traduit les interrogations sur la réforme du collège et ses enjeux pédagogiques. Ainsi on s'interroge sur le co-enseignement : diverses modalités existantes, identification des stratégies les plus efficaces. D'autres interrogations portent sur des questions très diverses : enseignement coopératif, formation des enseignants pour faire évoluer les pratiques pédagogiques, l'apport du numérique, la mise en place de l'interdisciplinarité
- La question de l'évaluation positive ou par compétences (4 réponses). Deux s'interrogent sur l'approche par compétences, deux autres vont plus loin et sont sur une entrée évaluation positive, ce qui traduit une réflexion avancée sur l'évaluation.
- Le décrochage scolaire (3 réponses). La maturité des projets montre deux niveaux très différents : deux réponses ont des requêtes assez vastes : mobilisation des parents, suivi individuel des élèves décrocheurs, ressources pour le rattrapage. Nous sommes sur de l'opérationnel. La troisième, située paradoxalement dans une zone majoritairement favorisée, ce qui est déjà en soi une manifestation de la maturité des équipes de l'établissement, s'intéresse aux élèves décrocheurs eux-mêmes et en particulier au rapport au réel de ces élèves et la façon dont il est possible de travailler sur cet aspect pour permettre d'éviter le décrochage ou de faciliter le rattrapage.
- La citoyenneté au collège (2 réponses). Les deux établissements sont du sud de l'académie de Grenoble et s'intéressent à une problématique liée au partenariat entre l'académie et l'académie de Matam au Sénégal. Il s'agit de mettre en place dans les collèges des gouvernements scolaires, dispositif qui permet aux élèves de s'engager dans le fonctionnement et la vie de l'établissement, et donc d'y développer la citoyenneté. Ce dispositif s'appuie sur des élections de ministres et d'un président, à l'échelle d'un établissement, lesquels se présentent sur un programme. Ils sont accompagnés par des adultes. Un de ces deux établissements a déjà installé le gouvernement, l'autre le fera l'an prochain. Ils souhaitent une mesure des effets de cette nouvelle organisation.
- La didactique disciplinaire (2 réponses). Les disciplines concernées sont les mathématiques sur la continuité de cycle 3 + cycle 4, les Sciences Physiques et Chimie, la musique.
- Les problématiques d'inclusion (4 réponses). Une réponse s'attache à des questions de management : comment aider les équipes de l'établissement à prendre en charge la diversité des élèves à travers l'ensemble des outils dont dispose l'établissement. Trois autres s'attachent à l'accueil des élèves issus des gens du voyage, ou à la façon dont il est possible de mobiliser les ressources établissement et de les renforcer.
- Sur le climat scolaire (2 réponses). Un établissement REP du nord de l'académie de Grenoble situé près de la frontière suisse est confronté à une très grande hétérogénéité du public liée à la problématique frontalière (forts revenus de certaines familles, peu d'ambition scolaire dans la mesure où la proximité de la Suisse « assure » d'excellents revenus sans haut niveau d'étude). Il souhaite une analyse des causes de la violence scolaire dans son contexte. Un établissement lyonnais pour lequel le climat scolaire s'inscrit dans une réflexion plus large autour de la bienveillance, du travail de groupe des élèves, de l'implication des parents.

2.3. Réseaux d'éducation prioritaire (REP)

Un arrêt sur les demandes des REP est essentiel compte-tenu de la priorité qu'elle constitue. Il n'y a pas de surprise sur les champs sollicités : le Co enseignement autour de la mise en place de ces approches pédagogiques, ou de l'évaluation des effets, l'évaluation positive. Certains ont du mal à faire des choix : rôle des parents, à l'évaluation par compétences, de formation en neurosciences. Un projet est inter-académique, il cherche un appui fort de la recherche en termes de management des organisations et d'évaluation des effets de la mise en œuvre de la politique d'accompagnement des REP dans chacune des trois académies.

2.4. Lycées

Les manifestations d'intérêt émanant des lycées sont moins nombreuses que celles en provenance des collèges, et les préoccupations des lycées professionnels (8 demandes) sont nettement différentes de celles des lycées d'enseignement général et technologique (5 demandes).

Pour les lycées professionnels, la problématique de l'intégration des élèves issus de Bac Pro en BTS, est une question qui concerne trois échelles différentes : établissement, bassin et académie. Dans les trois cas, il s'agit essentiellement d'une demande d'accompagnement des équipes par la recherche.

Les autres demandes portent sur les stratégies pédagogiques spécifiques et l'intégration de l'approche par compétences, liées à l'évolution des attentes en LP et la nécessité de former les équipes et de renforcer leurs compétences avec un accompagnement de la recherche afin de lutter contre une image dégradée de certains enseignants, le manque de compétences en sociologie, psychologie de l'adolescence, neurosciences, de pousser à un travail en réseau ou en équipe. Enfin la question de la maîtrise de la langue est posée autour de la continuité collège- LP.

Pour les lycées d'enseignement professionnel et technologique, les demandes portent sur l'évolution des pratiques pédagogiques des enseignants avec des focales qui peuvent être différentes : la pédagogie explicite pour un, l'évaluation positive pour l'autre, les stratégies de communication et une meilleure connaissance de l'adolescent pour le troisième, quelque chose de plus ouvert pour le dernier. Un établissement a mis en place des entretiens individuels et cherche un appui de la recherche pour permettre sa diffusion et le modéliser de façon plus solide.

2.5. Post Bac

Cinq demandes concernent le Post Bac avec des entrées très variées. La première provient d'un établissement accueillant des CPGE et qui s'interroge sur les approches pédagogiques nécessaires en CPGE pour s'adapter aux compétences des élèves qu'il accueille aujourd'hui. Deux sont centrés sur les sciences physiques. Le premier porte sur le lien en enseignement des sciences entre le lycée et l'université, le second sur la formation des enseignants pour les aider à développer l'approche par compétences chez ces derniers. Le quatrième projet concerne le développement de l'analyse de situations professionnelles à l'ESPE, et le dernier la maîtrise de la langue pour les entrants à l'université.

3. Les problématiques dominantes

Des projets dont l'intérêt peut aller au-delà des périmètres des réponses à l'AMI. Ainsi certaines problématiques proposées par le pôle de scolarisation allophone de Lyon me semblent être des problématiques d'intérêt national, qui peuvent faire l'objet d'un travail interacadémique : en particulier celle sur l'accueil en lycée de jeunes allophones. Il en va de même pour les problématiques langues des signes où il y a une demande de partage et de création de réseaux par l'institution.

3.1. Evaluation

L'évaluation positive ressort nettement notamment sur Lyon, avec un postulat : former les enseignants à l'évaluation positive fera évoluer les pratiques pédagogiques.

3.2. Les classes multiniveaux

Elle devrait constituer des sujets de recherche afin d'apporter un appui pour une réflexion sur la différenciation pédagogique et la formation entre pairs. Cette forte interrogation n'est portée que par l'académie de Clermont, alors que la problématique se retrouve également dans les autres académies (en particulier Grenoble). Le travail de recherche conduit sur Clermont pourrait avoir des répercussions intéressantes pour les deux autres académies avec le point commun d'une ruralité de montagne, même si la nature sociologique des populations de ces montagnes peut être différente, ce qui pourrait justifier un regard de la recherche porté en particulier sur certaines écoles multiniveaux de Savoie ou de Haute Savoie dont les municipalités disposent souvent de ressources économiques importantes.

3.3. Education prioritaire

Il existe une forte demande pour la prise en charge de la difficulté scolaire. Notons également une interrogation sur Clermont sur la mise en place d'un dispositif de type Apprenance => voir comment démultiplier le dispositif grenoblois où la recherche est mobilisée.

3.4. Accueil des élèves allophones

Nombreuses demandes en sociologie, autour du communautarisme et surtout de la façon dont « gérer » ces élèves. Il y aurait peut-être un champ de recherche majeur dans ce domaine. Une autre demande assez proche de la précédente se situe autour du bilinguisme intégrant la langue d'origine.

5.4. Annexe 4 : texte intégral de l'appel à projets de recherche

A noter : Le « conseil scientifique » évoqué au paragraphe « B) Intérêt du projet pour la problématique des enseignants ayant répondu à l'AMI et contexte général. » est en fait le **collège des experts** cité au paragraphe 3.1.2 du présent cahier des charges.

ELEMENTS A RENSEIGNER POUR LES PROPOSITIONS DE PROJET DES CHERCHEURS AYANT REPONDU A L'AMI DE L'ICÉ

Guide des déposants

Suite à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) que vous avez effectuée, aux échanges que vous avez eus avec des équipes pédagogiques ayant manifesté leur souhait de participer à l'ICÉ vous êtes invités à soumettre un projet de recherche et de valorisation, ainsi que des propositions pour définir la politique d'animation du futur ICÉ expérimental. Si ce projet global est retenu, il fera de votre équipe un membre de l'ICÉ expérimental. Il constituera une contribution au programme d'activité du futur institut qui cherche à établir des relations structurées entre le milieu éducatif et celui de la recherche. Vos contributions seront complétées par celles des enseignants sous forme de projets d'action éducative adossés à la recherche, auxquels, pour certains, vous allez participer en tant qu'expert.

De plus, dans l'attente de financements que l'ICÉ cherchera à mobiliser pour réaliser son

programme d'activité, vous êtes susceptibles de bénéficier d'un des six contrats doctoraux prévus pour l'ICÉ expérimental -chacun des trois sites universitaires de la région Rhône Alpes Auvergne ayant fléchi sur l'ICÉ deux contrats à attribuer au sein de leurs écoles doctorales respectives-, de deux post-docs de 6 mois chacun, et enfin d'une contribution financière de fonctionnement en appui aux activités de recherche fournie par la mission de mise en place de l'ICÉ (Montant de 50 000€ à répartir).

FICHE DE PRÉSENTATION DE PROJET DE RECHERCHE

Modalités pratiques

Date limite de réponse, Adresse électronique de réception des réponses

Information et assistance de la structure d'interface

Format des réponses

21 pages maximum, PDF, Times New Roman, police 12, simple interligne

Aucune proposition dépassant le nombre de pages maximum (21 pages) ne sera acceptée

A) Eléments d'identification du projet (*Deux pages maximum*)

- 1) **Acronyme et nom du projet**
- 2) **Laboratoires de recherche**
- 3) **Etablissement / structure éducation nationale partenaires**
- 4) **Partenariat éventuel hors recherche**
- 5) **Résumé du projet (2 000 caractères espaces compris au maximum)**
- 6) **Table des matières**

B) Intérêt du projet pour la problématique des enseignants ayant répondu à l'AMI et contexte général. (*Deux pages maximum*).

On décrira en quoi la proposition globale peut être utile à court, moyen et long terme aux enseignants postulants à l'entrée dans l'ICE. Ceci se fera en partant du contenu des réponses que vous aviez faites à l'AMI dans le cadre des thèmes pédagogiques rappelés en Annexe. Le court terme correspond à la partie valorisation des résultats de recherche actuels pour laquelle votre contribution résulte d'un travail d'expert. Le moyen et le long terme ont trait aux perspectives qu'offre votre volet recherche et à vos propositions en matière d'animation au sein de l'ICE. La contribution à la politique d'animation vise à promouvoir une culture de coopération entre enseignants et chercheurs au sein du lien structuré que sera l'ICE.

De manière générale il s'agit de développer les propositions que vous aviez faites en réponse à l'AMI, savoir en quoi elles sont conformes aux besoins des enseignants ou au contraire s'il faut envisager des évolutions et des compléments à y apporter.

L'argumentation prendra appui sur les échanges, les discussions que vous avez eus ou les projets de coopération que vous envisagez avec des porteurs de projets d'action éducative. Ces échanges résulteront de rencontres organisées par l'équipe projet de l'ICE, ou de contacts directs qui auront été facilités par la mise à votre disposition de deux tableaux répertoires de l'ensemble des réponses à l'AMI (envoi du 5 avril 2016). Il est recommandé de fournir dans le corps du texte une brève synthèse du contenu des contacts que vous avez eus. Ceci permettra d'illustrer l'intérêt partenarial de votre projet.

De manière plus générale on indiquera également l'intérêt de votre proposition par rapport à ce que vous pensez être la nature des demandes des enseignants au regard de l'ensemble des réponses à l'AMI. Pour faciliter cette tâche une synthèse des demandes des enseignants pourra vous être fournie au début du mois de mai prochain si vous en éprouvez la nécessité. Enfin, il peut être utile de situer votre projet au regard des enjeux du système éducatif français tels que vous les percevez et en comparaison avec des systèmes étrangers performants.

Notons que le Conseil Scientifique accordera une attention particulière aux propositions de recherche présentant un caractère pluridisciplinaire, permettant d'éclairer de manière complémentaire un même objet de recherche, et dont la configuration des propositions est laissée à l'initiative des chercheurs. Il sera aussi attentif aux coopérations inter-sites universitaires. Ces coopérations se feront entre les équipes de chercheurs ayant répondu à l'AMI, ou, si nécessaire, avec d'autres équipes qui pourraient être intéressées.

C) Programme de recherche

1) Positionnement et objectifs scientifiques du projet de recherche. (Deux pages maximum)

On introduira globalement le problème traité : les objectifs visés, les verrous scientifiques à lever. On insistera sur le côté novateur et ambitieux du projet, notamment par rapport à l'état actuel des relations entre la recherche sur l'éducation et le milieu éducatif. On indiquera les résultats escomptés tant du point de vue de la recherche que de la valorisation. Si le projet présente un aspect pluridisciplinaire on justifiera son intérêt.

On situera le projet par rapport à l'état des connaissances actuelles. On donnera une liste des principales références afin de le positionner par rapport à la littérature internationale. On fera apparaître les contributions de partenaires scientifiques éventuels du projet dans cet état de l'art. De plus on indiquera l'existence ou non de résultats préliminaires obtenus déjà par les partenaires scientifiques du projet.

2) Programme scientifique (Huit pages maximum)

On décrira le programme scientifique et la méthodologie associée. On justifiera la décomposition en tâches du programme de travail en cohérence avec les objectifs poursuivis.

Pour chaque tâche on décrira les objectifs, le programme et les indicateurs de succès, les éventuelles stratégies de repli, les contributions des différents partenaires, etc... En cas d'approche pluridisciplinaire on mettra en évidence l'articulation entre les différentes disciplines scientifiques et les complémentarités des compétences utilisées. Pour les aspects de recherche impliquant des aspects éthiques on précisera la manière dont ils seront traités.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs équipes pédagogiques seraient associées à la réalisation du projet de recherche on décrira le rôle des enseignants et celui des élèves et éventuellement l'apport de partenaires de l'école (parents d'élèves, périscolaire, associations culturelles, etc..) impliqués dans votre projet.

On définira de manière synthétique les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation du projet. Au-delà des moyens mentionnés ci-dessus, mis à disposition dans le cadre de l'expérimentation, on mentionnera les contributions dont vous pourriez déjà bénéficier.

En une page environ, bien identifiée dans le corps du document, on décrira les grandes lignes d'un sujet de thèse et/ ou d'un sujet de post- doc issus du projet scientifique, dans la perspective d'une attribution de contrats doctoraux ou de post-docs. On indiquera également de manière brève les sujets de master qui pourraient accompagner le projet. Concernant le fonctionnement des travaux de thèse, on indiquera les besoins de financement sur la durée de la thèse. On précisera alors le niveau de contribution demandé à la mission de mise en place de l'ICE expérimental, et éventuellement les financements extérieurs, complémentaires, qui pourraient être mobilisés.

D) Valorisation et diffusion de résultats de recherche. (Trois pages maximum)

Dans cette partie on décrira les aspects suivants en termes de valorisation et de diffusion des résultats de recherche actuels ou ceux résultants de vos travaux futurs :

- La manière dont vous envisagez, en tant qu'expert, le « transfert » de vos résultats actuels ou futurs vis-à-vis de projets d'action éducative adossés à la recherche. On pourra faire une distinction entre les projets d'action éducative auxquels vous êtes associés directement de manière approfondie et les autres projets dont vous avez eu connaissance et avec lesquels à l'avenir vous pourriez coopérer. Dans le premier cas vous fournirez une synthèse de votre apport dans ces projets éducatifs qui résultera d'un travail en commun avec vos partenaires enseignants (aide au diagnostic des problèmes posés par les enseignants, méthodologie d'élaboration du projet, élaboration d'indicateurs de suivi et d'impact, etc.) Vous indiquerez également la nature et la fréquence de l'accompagnement que vous mettrez en œuvre avec votre partenaire.

Afin d'éclairer le Conseil Scientifique cette partie pourra faire état de quelques exemples d'actions de valorisation que vous avez déjà effectuées dans un autre cadre.

- La manière dont vous concevez la diffusion de vos travaux au nom de l'ICE en dehors de l'Institut lui-même, notamment en lien avec la formation initiale, continuée et continue des enseignants et des personnels d'encadrement des rectorats, ou encore par des actions faites au nom de l'ICE en direction du corps enseignant en général ou des partenaires de l'école. En appui de vos propositions vous pourrez mentionner des actions de ce type auxquelles vous avez participé.

- Etc...
- Enfin, dans le temps global consacré à la réalisation du présent projet de recherche et de valorisation, on donnera une estimation de la part qui pourrait être dédiée à la valorisation.

E) Contribution à la définition de la politique d'animation et d'activités de l'ICE. (*Deux pages maximum*)

Les ICE sont des structures susceptibles de devenir pérennes. L'objectif est de développer une culture de coopération entre chercheurs travaillant sur l'éducation et membres du milieu éducatif. Pour atteindre cet objectif il est demandé de faire des propositions en matière d'animation et d'activités à promouvoir au sein de l'ICE, voire en dehors de l'ICE. A titre d'exemple on pourra détailler les points suivants :

- Les différentes initiatives à envisager afin de promouvoir une politique d'animation entre chercheurs et enseignants au sein de l'ICE à partir des travaux de ses membres : séminaires, conférences, forums réguliers d'information et d'échanges sur le déroulé des travaux d'innovation et de recherche, séminaires dédiés aux approches pluridisciplinaires, mini-conférence du consensus, etc... On décrira brièvement la manière dont pourraient être conçues ces différentes initiatives avec les enseignants de l'ICE.
- Au sein de l'ICE, création d'un espace d'élaboration de projets partagés en matière de recherche, de valorisation et de diffusion des résultats de recherche : quelle configuration, quels liens souhaités avec les rectorats, etc.. ?
- Définition des objectifs et des éléments de mise en œuvre d'une politique de coopération internationale, en recherche et en innovation. Pour ce faire on indiquera quelques universités étrangères, avec lesquelles vous êtes en relation et avec qui une coopération pourrait se développer. Ces propositions permettront d'ouvrir l'ICE aux échanges avec l'ensemble de la communauté scientifique internationale s'intéressant à l'éducation, allant bien au-delà de la communauté scientifique francophone
- Au-delà de la perspective de financement par le dispositif des Plans d'Investissements d'Avenir, et en prenant appui sur votre expérience, quelles sont d'après vous les sources de financement les plus accessibles à un appui à vos travaux de recherche : appels à projets de l'Etat et de l'Europe, ANRT, contribution propre des ministères et des rectorats, collectivités locales (Région, département, agglomérations, villes), apport des sites universitaires (universités, Idex, Isite, labex,...)s mécénat etc... Ces informations viendront compléter l'étude que la mission en charge de l'expérimentation est en train d'effectuer afin de définir un modèle économique pour les ICE. Le résultat de cette étude sera transmis à la gouvernance de l'ICE une fois que celle-ci sera constituée.
- La gouvernance de l'ICE que vous envisagez sera brièvement décrite ainsi que les moyens logistiques venant en appui que vous jugeriez nécessaires.
- Etc,...

F) Curriculum vitae du coordonnateur du projet (*Une page maximum*)

Enfin on fournira un court CV du coordonnateur du projet avec une liste de ses cinq dernières publications dans des revues internationales à comité de lecture.

ANNEXE : Les thèmes pédagogiques figurant dans l'appel à manifestation d'intérêt ini

- ✓ Comment accueillir tous les élèves dans la diversité de leurs besoins spécifiques, (école inclusive) et comment construire des parcours de qualification pour chaque élève, tout au long de son cursus scolaire, pour l'armer dans sa vie personnelle, professionnelle et sociale (persévérance scolaire, déclinaison selon les cycles, attention spécifique aux changements de cycles, littératie, numéracie, motivation, engagement scolaire, éducation et santé...)?
- ✓ Comment lutter contre le poids des origines sociales et territoriales dans l'inégale réussite scolaire des élèves (mixité sociale, mixité scolaire) ?

- ✓ Quelles conditions favorables pour l'entrée des différents bacheliers dans l'enseignement supérieur ? Quels cursus et quelle pédagogie de la réussite à promouvoir pour chaque type d'étudiants (épanouissement personnel, qualification professionnelle, implication et responsabilité sociales...) ? Quelles réponses à la diversité sociale des étudiants dans leur réussite universitaire?

5.5. Annexe 5 : texte intégral de l'appel à projets d'action éducative

Suite à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) que vous avez effectuée, aux échanges que vous avez eus avec des équipes de recherche ayant manifesté leur souhait de participer à l'ICÉ, vous êtes invités à soumettre un projet d'action éducative, ainsi que des propositions pour définir la politique d'animation du futur ICÉ expérimental.

Si votre projet est retenu, il fera de votre équipe un membre de l'ICÉ expérimental. Il constituera une contribution au programme d'activité du futur institut qui cherche à établir des relations structurées entre le milieu éducatif et celui de la recherche. Vos contributions seront complétées par celles des chercheurs.

Cet appel à projets d'action éducative adossé à la recherche n'est pas directement pourvoyeur de moyens. Les équipes membres de l'ICÉ bénéficieront ultérieurement d'informations sur les possibilités de financement de leur projet.

FICHE DE PRÉSENTATION DE PROJET D'ACTION EDUCATIVE

Modalités pratiques

Date limite de réponse, Adresse électronique de réception des réponses

Information et assistance de la structure d'interface

Format des réponses

14 pages maximum, PDF, Times New Roman, police 12, simple interligne

Aucune proposition dépassant le nombre de pages maximum (14 pages) ne sera acceptée

A) Éléments d'identification du projet

1) **Acronyme et nom du projet**

2) **Etablissement(s) / structure(s) éducation nationale**

3) **Laboratoire(s) de recherche partenaire(s)**

4) **Partenariat éventuel hors recherche**

5) **Problématiques éducatives**

a) Principales thématiques de l'Appel à manifestation d'intérêt à laquelle le projet se réfère (ces thématiques ne sont pas exclusives, des projets ne se rapportant pas à ces thématiques peuvent également être proposés)

Comment accueillir tous les élèves dans la diversité de leurs besoins spécifiques, (école inclusive) et comment construire des parcours de qualification pour chaque élève, tout au long de son cursus scolaire, pour l'armer dans sa vie personnelle, professionnelle et sociale (persévérance scolaire, déclinaison selon les cycles, attention spécifique aux changements de cycles, littératie, numéracie, motivation, engagement scolaire, éducation et santé...)?

Comment lutter contre le poids des origines sociales et territoriales dans l'inégale réussite scolaire des élèves (mixité sociale, mixité scolaire)?

Quelles conditions favorables pour l'entrée des différents bacheliers dans l'enseignement supérieur? Quels cursus et quelle pédagogie de la réussite à promouvoir pour chaque type d'étudiants (épanouissement personnel,

qualification professionnelle, implication et responsabilité sociales..)? Quelles réponses à la diversité sociale des étudiants dans leur réussite universitaire?

Autre

b) Résumé du projet (2 000 caractères maximum, espaces compris)

6) Table des matières

B) Description du projet

1) Contexte du projet

Décrire l'environnement, la situation et l'histoire de l'établissement ou structure d'éducation concernée par le projet, des personnels, des élèves et des parents, la culture de l'établissement. Ces éléments de contexte sont à envisager de façon très large, sans se restreindre au seul projet d'expérimentation (1500 caractères maximum, espace compris).

2) Besoins diagnostiqués à l'origine du projet

Expliquer les constats, difficultés ou éléments à faire évoluer qui sont à l'origine de ce projet (1500 caractères maximum, espaces compris).

3) Apports des premières interactions avec les chercheurs (1000 caractères maximum, espaces compris).

4) Problématique éducative

Formuler les questions et problèmes auxquels ce projet veut répondre (1500 caractères maximum, espaces compris).

5) Hypothèse de travail

Présenter les éléments de solutions envisagés qui vont être mis à l'épreuve dans le projet (1500 caractères maximum, espaces compris).

6) Inscription du projet dans les politiques institutionnelles

Présenter les liens du projet avec les instructions officielles (loi de refondation de l'école, socle commun de connaissances et de compétences, réforme du collège, programme(s) d'enseignement,...) (500 caractères maximum, espaces compris).

7) Inscription du projet dans la politique de l'établissement ou structure

Présenter les liens du projet avec le projet d'établissement, le contrat d'objectifs... (1500 caractères maximum, espaces compris).

8) Objectifs

a) Public(s) visé(s).

Présenter le public visé par le projet (500 caractères maximum, espaces compris).

b) Effets escomptés.

Présenter les effets escomptés sur les publics visés par le projet (1500 caractères maximum, espaces compris).

C) Modalités de mise en œuvre du projet

1) Public.

Avec qui ? Pour qui ? Combien d'établissements, de classes, d'élèves, d'enseignants impliqués... ? (500 caractères maximum, espaces compris).

2) Organisation et planning.

Quoi ? Comment ? Où ? Quand ?

- a) Présenter les actions qui vont être menées, leur planning, le calendrier du projet. Indiquer les modalités de régulation prévues. (3000 caractères maximum, espaces compris).
- b) Description des temps de travail envisagés pour les enseignants (800 caractères maximum, espaces compris)
- c) Le projet est-il dérogatoire par rapport à l'organisation du temps scolaire, aux structures, à la mobilisation des ressources humaines ? Si oui en quoi ? (1 000 caractères maximum, espaces compris)

3) Pilotage.

Quelle coordination pour le projet ? (500 caractères maximum, espaces compris).

4) Equipe engagée dans le projet.

Compléter la liste des membres de l'équipe (Nom-Prénom, Etablissement ou structure, Statut et fonction)

5) Ressources – points d'appui

Indiquer 3 ressources ou points d'appuis majeurs mobilisés pour construire et mettre en œuvre le projet (500 caractères maximum, espaces compris).

6) Moyens nécessaires

Préciser si les moyens ont été demandés, obtenus, et auprès de quels organismes :

- *Organisme financeur : Rectorat, Fondation de France, Ville, Région, association...*
- *Type de moyens (forfaits horaires, temps de décharges, frais de fonctionnement (mission, matériel), frais de personnels, frais d'investissement, frais de déplacement...*
- *Montant*
- *Demande en cours / moyens obtenus*

7) Évaluation des impacts du projet

Préciser les indicateurs des effets escomptés (présentés dans la partie « OBJECTIFS »). Que faut-il recueillir, observer ? Quand ? Avec quels outils, quelle analyse ? (2000 caractères maximum, espaces compris).

8) Valorisation et diffusion des résultats du projet

Préciser quelles pistes sont envisagées pour partager les résultats de ce projet avec la communauté éducative à l'échelle académique, régionale, nationale : formation, ressources pour l'enseignement, ressources pour la formation, etc... (2000 caractères maximum, espaces compris).

9) Partenariat international

Indiquer si des partenariats internationaux sont prévus pour la mise en œuvre du projet, sa diffusion ou sa valorisation. Préciser les partenaires le cas échéant? (1500 caractères maximum, espaces compris).

D) Participation au réseau de l'ICÉ

1) Interactions avec les chercheurs en cours de projet

Préciser si des interactions en cours de projet sont envisagées avec certains chercheurs. Indiquer les noms et les laboratoires de ces chercheurs et les modalités d'interaction envisagées. (2000 caractères maximum, espaces compris).

2) Proposition pour l'animation du réseau de l'ICÉ

Indiquer les types d'interactions qui pourraient être mises en œuvre entre projets d'action éducative et chercheurs au sein du réseau de l'ICÉ ? Quels types de relation souhaitez-vous développer avec les autres projets d'action éducative si vous contribuez à l'ICÉ ? (2000 caractères maximum, espaces compris).

5.6. Annexe 6 : équipes de recherche retenues pour participer à l'expérimentation

- **Laboratoire de Linguistique et Didactique des Langues Etrangères et Maternelles**
EA 609, Université Grenoble-Alpes
En partenariat : Université de Lorraine, Université Laval-Québec, Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Université de Chicoutimi
- **Laboratoire Autonomie, Gériatologie, E-Santé, Imagerie & Société**
EA 7407, Université Grenoble-Alpes
- **Laboratoire des Sciences de l'Éducation**
EA 602, Université Grenoble-Alpes
En partenariat : Université du Québec, Université Clermont Auvergne
- **Laboratoire Sport et Environnement Social**
EA 3742, Université Grenoble-Alpes
- **Laboratoire Sciences, Société, Historicité, Éducation et Pratiques**
EA4148, Université Claude Bernard, Lyon 1 et ENS de Lyon
En partenariat : Université de Genève, Université de Shanghai
- **Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod**
UMR CNRS 5304, Université Claude Bernard Lyon 1
- **Laboratoire d'Étude des Mécanismes Cognitifs**
EA 3082, Labex CORTEX, Université Lumière Lyon 2
En partenariat : Université de Nice
- **Laboratoire Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations**
UMR CNRS 5191, Labex ASLAN, Université Lumière Lyon 2 et ENS de Lyon
En partenariat : Université Pierre et Marie Curie
- **Laboratoire Activité, Connaissance, Transmission, Éducation**
EA 4281, Université Clermont-Auvergne
En partenariat : Université de Montréal, Université de Lorraine, ENS de Lyon
- **Laboratoire Apprentissage, Didactique, Évaluation, Formation**
EA 4671, Aix-Marseille Université

5.7. Annexe 7 : liste des établissements et structures porteuses des actions éducatives

Académie de Clermont-Ferrand

- Ecole Diderot, Clermont-Ferrand
- Ecole Alphonse Daudet, Clermont-Ferrand
- Ecole Jean de la Fontaine, Clermont-Ferrand
- Ecole Charles Perrault, Clermont-Ferrand
- Ecole Romain Rolland, Clermont-Ferrand
- Ecole Jules Verne, Clermont-Ferrand
- Ecole Mercoeur, Clermont-Ferrand
- Ecole Jean Macé, Clermont-Ferrand
- Ecole Jean Jaurès, Clermont-Ferrand
- Ecole Jules Vallès, Clermont-Ferrand
- Ecole P. Arbos, Clermont-Ferrand
- Ecole Pierre Mendès France, Clermont-Ferrand
- Collège Antoine Grimoald Monnet, Champeix
- Collège La Charme, Clermont-Ferrand
- Collège Albert Camus, Clermont-Ferrand
- Collège Charles Baudelaire, Clermont-Ferrand
- Collège de la Comté, Vic-le-Comte
- Collège Teilhard de Chardin, Chamalières
- Circonscription de Chamalières, Clermont-Ferrand
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de l'Allier
- Circonscription de Clermont la Plaine, Clermont-Ferrand
- Rectorat de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand

Académie de Grenoble

- Collège Vercors, Grenoble
- Collège Louis Aragon, Villefontaine
- Lycée Louise Michel, Grenoble
- ASH Haute Savoie et Isère Sud
- Circonscription du Haut Grésivaudan, Crolles
- Cité Scolaire Internationale Europole, Grenoble
- Cellule académique Climat Scolaire
- Inspection pédagogique régionale de Lettres
- Rectorat de Grenoble

Académie de Lyon

- Ecole maternelle Asile Fournas, Saint Chamond
- Ecole maternelle publique Ambroise Croizat, Vaulx-en-Velin
- Collège Ampère, Lyon

- Collège de la Tourette, Lyon
- Collège Jean de Tournes, Fontaines-sur Saône
- Collège Honoré d'Urfé, Saint Etienne
- Collège Nicolas Conté, Régnny
- Lycée Saint Exupéry, Lyon
- Lycée Ampère, Lyon
- Lycée du Parc, Lyon
- Lycée Jean de la Fontaine, Roanne
- Lycée Lamartinière Monplaisir, Lyon
- Lycée Descartes, Saint Genis Laval
- Lycée Diderot, Cité scolaire La Martinière Diderot, Lyon
- Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV), Lyon
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), Pôle « Allophones »

Hors région académique AuRA

- Lycée Baggio, Lille
- Plus de 250 classes de 25 circonscriptions primaires REP

Hors enseignement scolaire

- ESPE Académie de Grenoble
- Mission « -3+3 », Université Grenoble Alpes
- Service Accueil Handicap, COMUE Université Grenoble Alpes
- FabLab Mystic, COMUE Université Grenoble Alpes